

# La Couserie de Clara

17 Grande Rue 49410 Saint-Florent-Le Vieil

06.35.58.13.41

info@maisoncno.fr

## Règlement de fonctionnement 2024-2025

### 1. Modalités d'inscription et de confirmation

Toute demande d'inscription doit être adressée ou envoyée à La Couserie de Clara- 17 Grande Rue 49410 Saint-Florent-Le-Vieil, par le biais du document « Fiche d'inscription » correspondant au cours ou stage souhaité.

Pour les cours collectif annuels, il est possible d'indiquer trois créneaux en les numérotant dans l'ordre de préférence. Le créneau attribué sera communiqué dans les meilleurs délais, par mail ou par téléphone. Il est possible de s'inscrire en cours d'année selon les places disponibles (tarif au prorata des cours restant).

Pour qu'un cours soit maintenu, il devra y avoir un minimum de 3 inscrits, dans le cas contraire, La Couserie de Clara supprimera le créneau en question. Les inscrits auront la possibilité de choisir un autre créneau ou pourront demander le remboursement intégral.

Les cours accueilleront 8 élèves maximum.

### 2. Paiement

L'inscription sera confirmée uniquement après avoir procédé au paiement intégral.

Les règlements pourront s'effectuer par carte bancaire, chèque (à l'ordre de Clara Barthelot) ou espèces.

### 3. Absence et remboursements

En cas d'absence, il vous ait demandé d'informer l'atelier dès que possible. Aucun remboursement ne sera effectué. À titre tout à fait exceptionnel, en cas de longue absence, il vous ait possible d'adresser une demande de remboursement en y joignant un justificatif.

En cas d'annulation d'un cours à l'initiative de l'atelier, celui-ci sera reporté sur une séance de rattrapage, ou, le cas échéant, il vous sera adressé un avoir correspondant au nombre de séance annulées.

### 4. Accueil d'un mineur

Les mineurs sont pris en charge sur l'heure de l'atelier, ils ne seront pas sous la responsabilité de La Couserie de Clara s'ils arrivent avant l'heure prévue.

À la fin du cours, ils seront libérés conformément à ce qui a été inscrit sur le document « Autorisation parentale ».

### 5. Respect des lieux et du matériel

L'atelier met à disposition un lieu qu'il convient de maintenir dans l'état où nous le trouvons au début du cours. Le matériel (machines et surjeteuse), mis à disposition, devra être utilisé avec soin. Il faudra veiller à rendre les petites fournitures, prêtées gracieusement durant le cours.

15 minutes de chaque cours est dédié à la mise en place (début de cours) et au rangement de l'atelier (fin de cours).

### 6. Exclusion

La Couserie de Clara se réserve le droit d'exclure un élève qui ne respecterait pas ce règlement.